Sujet :
RE: RE: Mme CHASSAING Maria Edite / APA [Re: AST]
De :
"TI-LAGNY-SUR-MARNE/TUTELLES-MAJEURS" <tutma.ti-lagny-sur-marne@justice.fr>
Date :
06/07/2015 10:06
Pour :
"Patrice CHASSAING" <MAIL PC>
Copie à :
"Association AST" <contact@ast-asso.fr>

Monsieur,

votre courrier en date du 25 juin 2015, dans lequel vous demandez d' être à nouveau tuteur de votre mère m' apparaît s' analyser comme une déclaration de ma décision nommant l' association AST en vos lieu et place. Je transmets par conséquent votre recours à la Cour d' Appel.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l' expression de ma parfaite considération.

Sylvain BOTTINEAU

Juge des tutelles

De : Patrice CHASSAING [mailto:MAIL PC]
Envoyé : mercredi 1 juillet 2015 09:53
À : TI-LAGNY-SUR-MARNE/TUTELLES-MAJEURS
Objet : Fwd: RE: Mme CHASSAING Maria Edite / APA [Re: AST]

N°RG: 07/00178
Cabinet 1
Tutelle de Mme CHASSAING

Madame la greffière, Monsieur le Juge des Tutelles,

Je me permets de vous relancer concernant mon dernier courrier en recommandé vous demandant de récupérer la tutelle de ma mère.
Mr LOUIS de l'AST qui a été désigné comme nouveau tuteur a une attitude plus que désinvolte par rapport à la gestion de la tutelle de Mme CHASSAING Maria Edite, il ne semble pas prendre la mesure de sa charge comme l'indique l'échange de mail ci-dessous.
Nous n'avons pas besoin de ce "signeur" de chèque qui n'a aucune considération pour Mme CHASSAING.

Merci de votre compréhension et dans l'attente de la réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération respectueuse.

Cordialement.

Mr Patrice CHASSAING
9 RUE ALBERT JACQUARD
94450 LIMEIL-BREVANNES
FRANCE
Tél Port. : 06 22 85 36 71
Courriel : MAIL PC

-------- Message transféré --------

Sujet :

RE: Mme CHASSAING Maria Edite / APA [Re: AST]

Date :

Wed, 1 Jul 2015 08:42:39 +0200

De :

Sebastien Louis <sebastien.louis@ast-asso.fr>

Pour :

Patrice CHASSAING <MAIL PC>

Monsieur CHASSAING,

Etant dorénavant tuteur de votre mère, vous devez me faire parvenir tous les documents la concernant.

Je pourrais alors donner une réponse précise à votre demande concernant l'APA.

Pour les éventuels problèmes dentaires (sachant que votre mère aurait déjà rencontré un dentiste à l'hôpital de Jossigny), un accompagnant de l'EHPAD emmènera votre mère chez le dentiste.

Au vu des précédents faits qui m'ont été rapporté, je ne suis pas certain que vous puissiez apporter les soins appropriés à votre mère. Pour le moment, je pense que son maintien au sein de l'EHPAD est important. Elle doit y trouver ses repères avant de partir à l'étranger avec vous. Je ne suis donc pas favorable à ce que votre mère quitte l'EHPAD cet été.

Vous me dites que votre mère est sans vêtements à l'EHPAD. Vous êtes-vous rapproché de l'hôpital pour savoir s'il restait des affaires à prendre ? Je dois être recontacté à ce sujet.

Certes un nouveau tuteur, extérieur à la famille a été nommé. Mais vous n'en restez pas moins le fils, personne n'est mieux placé que vous pour effectuer certaines démarches. Un tuteur ne remplace pas les proches de la personne protégée.

Comptant sur votre compréhension et votre participation,

Bien cordialement.

Sébastien LOUIS, Directeur

Logo

11 rue de Courtalin, Bât B, Rdc

77700 MAGNY LE HONGRE

T. 01.60.43.44.80 (9h-12h)

F. 01.60.43.60.26

M. sebastien.louis@ast-asso.fr

De : Patrice CHASSAING [mailto:MAIL PC]
Envoyé : mercredi 1 juillet 2015 07:55
À : Sebastien Louis; contact@ast-asso.fr
Objet : Mme CHASSAING Maria Edite / APA [Re: AST]

Mr LOUIS,

Madame CHASSAING MARIA EDITE est redevable d'une somme de 10 342.38€ en remboursement de l'APA versée entre novembre 2012 et octobre 214 à sa sortie de la maison de retraite.
En effet, d'après leurs règles elle n'aurait pas dû encaisser cette aide car elle était sortie du contexte maison de retraite.
J'avais demandé l'étalonnement lors d'un entretien téléphonique et c'est pourquoi j'ai reçu un formulaire il y a une semaine, à renvoyer.

Notez que vu qu'elle a été institutionnalisé, elle devrait toucher de nouveau cette aide qui était d'environs 435,36€ par mois durant cette période ce qui devait correspondre à un GIR 1-2. Je ne doute pas qu'à la suite des expertises des Dr VIGNE du Centre Hospitalier de Marne-la-Vallée, il doit être possible de récupérer cette aide.

Que comptait vous faire ?

Merci de me répondre urgemment sur ce point et les précédents.

Mr Patrice CHASSAING, webmaster des sites "Aimons-les" (http://cause.i.am.online.fr/).

Le 30/06/2015 14:51, Patrice CHASSAING a écrit :

Mr LOUIS,

Je suis passé voir Mme CHASSAING à la maison de retraite que vous avez choisi.
Parmi les sujets de discussions merci de résoudre les problèmes suivants :

Mme CHASSAING n'aurait pas de vêtements. Pourtant, à l'hôpital de Marne-La-Vallée, elle était en possession d’environs 8 pantalons, 8 chemises, 8

paires de chaussettes et culottes, 2 paires de pantoufles, 1 paire de chaussure de sport. Merci de prendre contact avec les différents intervenants pour résoudre ce problèmes : il s'agit d'un vol.

D'après les médecins que j'ai rencontré, la résidence SOLEMNES ne serait en possession d'aucun documents (carte vitale, P.I.) ...

Je leur ai indiqué l'urgence de traiter les problèmes dentaires qui sont intervenus à l'HP de MLV, à cette occasion on m'a expliqué qu'ils avaient besoin de votre accord pour que je l'emmène voir son dentiste habituel. J'insiste sur ce point, nous connaissons le dentiste

Je leur ai expliqué que Mme CHASSAING souhaitait sûrement partir en vacances, ce qui était prévu avant les différentes interventions intempestives. Il nous faut là encore votre accord, paraît-il ?

Mr LOUIS, quelqu’un m'a dit vous l'aviez voulu cette tutelle, ne ratez pas l'occasion de devenir célèbre. Merci de me répondre urgemment.

Mr Patrice CHASSAING, webmaster des sites "Aimons-les" (http://cause.i.am.online.fr/).

Le 13/04/2015 15:57, Patrice CHASSAING a écrit :

Bonjour,

Rendez-vous convenu pour demain 10H30 dans vos bureau.

Cordialement.

Mr Patrice CHASSAING, webmaster des sites "Aimons-les" (http://cause.i.am.online.fr/).
9 RUE ALBERT JACQUARD
94450 LIMEIL-BREVANNES

Tél Port. : 06 22 85 36 71
Courriel : MAIL PC

Le 13/04/2015 15:46, Sebastien Louis a écrit :

Monsieur CHASSAING,

Rdv fixé demain mardi 14 avril dans nos locaux dont l’adresse figure dans ma signature.

Bien cordialement.

Sébastien LOUIS, Directeur

Logo

11 rue de Courtalin, Bât B, Rdc

77700 MAGNY LE HONGRE

P. 06.83.30.98.46

T. 01.60.43.44.80 (9h-12h)

F. 01.60.43.60.26

M. sebastien.louis@ast-asso.fr

--
Mr Patrice CHASSAING
9 RUE ALBERT JACQUARD
94450 LIMEIL-BREVANNES

Tél Port. : 06 22 85 36 71
Courriel : MAIL PC

--

Mr Patrice CHASSAING

9 RUE ALBERT JACQUARD

94450 LIMEIL-BREVANNES

FRANCE

Tél Port. : 06 22 85 36 71

Courriel : MAIL PC

--

Mr Patrice CHASSAING

9 RUE ALBERT JACQUARD

94450 LIMEIL-BREVANNES

FRANCE

Tél Port. : 06 22 85 36 71

Courriel : MAIL PC